

Étude des crédits 2016-2017

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENTS 02 Office québécois de la langue française

- 38- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

ooo—000—ooo—000—ooo

Le montant total des primes au rendement et des bonis s'élève à 30 666 \$.

Nombre de bonis attribués pour rendement exceptionnel ⁽¹⁾		
ANNÉE	Nombre de bonis	Montant global
2015-2016	13	29 199 \$

Nombre de bonis attribués à des cadres ⁽²⁾		
ANNÉE	Nombre de bonis	Montant global
2015-2016	0	0 \$

Nombre de bonis attribués à des CGRH		
ANNÉE	Nombre de bonis	Montant global
2015-2016	1	1 467 \$

Nombre de bonis attribués à des titulaires d'emploi supérieur		
ANNÉE	Nombre de bonis	Montant global
2015-2016	0	0 \$

¹. Le boni pour rendement exceptionnel est exclusif au personnel professionnel autre que CGRH et au personnel de bureau et technicien assimilé non syndiqué.
². La loi de la fonction publique mentionne que pour l'année 2015-2016, il n'y a pas de bonis attribués aux cadres.